

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 030-213000672-20230406-1423-DE

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

Délibération du conseil municipal

Vote du budget primitif M49 de l'année 2023

N°14/2023

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Jeudi 6 avril 2023 à 19h00			
Date de la convocation 31/03/2023		L'an deux mil vingt-trois le 6 avril à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 31/03/2023		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 –Madame CREISSEN Viviane	X		
Date d'affichage de la délibération		3 –Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Nombre de conseillers : 11		5 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
En exercice	9	6- CLAUDX Elodie	X		
Quorum	5	7 –Madame DURANDO Françoise	X		
Présents	8	8- FORIEL Jonathan	X		
Représentés	1	9 – GIULIANI Stéphanie		X	Anthony PESENTI
Votants	9				
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) Viviane CREISSEN <u>Acte rendu exécutoire</u> Après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification du		ADOpte A L'UNANIMITE			

Suite à la proposition faite par M. le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer, après intégration des résultats reportés, sur le budget primitif M49 comme suit :

BUDGET M.49. EAU – ASSAINISSEMENT -ANNEE 2023

SECTION D'EXPLOITATION

- Dépenses : 186 600,81 €

- Recettes : 186 600,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 979 429,81 €

- Recettes : 979 429,81 €

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif arrêté ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et ans
susvisés

Signature du Maire

Cachet de la mairie

